

00001042  
01 AOUT 2024

## CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SFAX

Rue lieutenant Hammadi TEJ BP 1153 3018 Sfax -Tunisie

Tél : 74296120 Fax : 74296121

ccis@ccis.org.tn

www.ccis.org.tn

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax (CCIS) se propose de lancer une consultation pour le choix d'un bureau spécialisé pour l'assister et l'accompagner à la mise en place d'une Plateforme Digitale au profit ses adhérents.

Toute entreprise intéressée par cette consultation est priée de télécharger le cahier des charges du site web de la CCIS : [www.ccis.org.tn](http://www.ccis.org.tn) ou contacter directement le service informatique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax, située à la rue Lieutenant Hamadi Tej, Sfax, afin de retirer le cahier des charges relatif à cette consultation.

La date limite de soumission des offres est fixée pour le 14/08/2024 pendant les horaires du travail.

Le Président

RIDHA FOURATI



**Consultation N°09/2024**

**Accompagnement à la mise en place d'une  
Plateforme Digitale au profit des adhérents de la  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax**

**Cahier de charge**

**AOÛT 2024**

## CONTEXTE GENERAL

Dans le e cadre de sa stratégie « **SMART CHAMBER** » de digitalisation et de modernisation de ses services, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax (CCIS) envisage créer une plateforme numérique au profit de ses adhérents dans le but de digitaliser ses services et de développer davantage ses prestations en ligne.

Dans cet objectif, la CCIS se propose de lancer une consultation pour la sélection d'un bureau d'étude spécialisé en vue de d'accompagner la CCIS dans toutes les phases de création de cette plateforme dès la préparation du cahier de charge jusqu'à la mise en place de ladite plateforme.

### Présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax (CCIS) est un établissement public régi par la loi N° 88-43 du 19 Mai 1988, complétée et modifiée par la loi N° 92-112 du 23 Novembre 1992. La CCIS est dotée d'une personnalité civile et d'une autonomie financière, sous tutelle du Ministère du Commerce.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax se positionne aujourd'hui comme un réel levier économique de la région de Sfax elle est chargée de :

1. Contribuer à la promotion du secteur privé et à l'impulsion de l'initiative et de l'investissement dans la région.
2. Fournir aux autorités publiques toutes propositions, avis et informations.
3. Contribuer au renforcement des relations de coopération et de partenariat avec l'étranger.
4. Assurer la formation et fournir l'information économique.
5. Fournir les services destinés à l'entreprise, à savoir :
  - Organiser ou contribuer à l'organisation des foires, salons et journées commerciales, colloques, rencontres, congrès et séminaires.
  - Encadrer et assister les entreprises pour développer leurs exportations.
  - Communiquer aux entreprises, les informations économiques et commerciales.
  - Assurer aux entreprises des prestations de services pour faciliter les relations commerciales en Tunisie et à l'étranger.
  - Délivrer des attestations demandées par l'industriel, le commerçant, l'artisan ou le prestataire de services, destinées à être utilisées à l'échelle nationale ou internationale.
  - Entreprendre toute initiative de conciliation, d'arrangement, d'arbitrage, au niveau régional, national ou international.
  - Conclure des accords de coopération et de partenariat avec les organismes nationaux d'appui et d'encadrement.
  - Réaliser des études à caractère économique.
6. Gérer, le cas échéant, dans sa circonscription un service public dans le cadre de contrats d'exploitation.
7. Tenir le répertoire des personnes physiques et morales inscrites au registre du commerce relevant de sa circonscription territoriale.

## **ARTICLE 1 : CONTENU DE LA MISSION**

La mission s'articule autour des étapes suivantes :

- Etape 1 : définition des termes des références pour la création de la plateforme ;
- Etape 2 : assistance du comité technique dans la sélection des offres proposées et choix du prestataire en accord commun avec la Chambre ;
- Etape 3 : Accompagnement de la Chambre dans la mise en place de la plateforme.

### **Etape 1 : définition des termes des références pour la création de la plateforme**

Cette étape a pour objectif, l'étude de l'existant et proposition de nouveaux services digitaux.

Cette étape vise à :

- Préparer une synthèse des travaux réalisés ou en cours de réalisation en matière de digitalisation.
- Proposition de nouveaux services digitaux en s'inspirant des expériences similaires.
- Formaliser le cahier des charges et ses annexes, décrivant les caractéristiques de la plateforme, les prestations attendues et les exigences de la CCIS.

Le cahier des charges est composé des parties suivantes :

- Contexte, objectifs et périmètre du projet
- Spécifications générales (fonctionnalités attendues)
- Description détaillée des services digitaux proposés à travers la plateforme
- Prestations demandées :
  - Définitions et mise en œuvre des spécifications détaillées
  - Modalités de déploiement et planning prévisionnel
  - "Recette" de la plateforme
  - Formation et l'assistance au démarrage : description des modalités
  - Maintenance et support utilisateurs
  - Clauses administratives (durée du contrat, tarification...)

### **Etape 2 : assistance du comité technique dans la sélection des offres proposées et choix du prestataire en accord commun avec la Chambre ;**

Durant la deuxième étape, le soumissionnaire est tenu de participer à l'évaluation technique des offres et leur conformité par rapport au cahier des charges et d'identifier la solution la plus adaptée et en adéquation avec la stratégie et l'organisation de la CCIS.

Le soumissionnaire a pour charge de :

- Réaliser une analyse des offres reçues sur la base du cadre de réponse.

- Evaluer les offres reçues selon les critères d'évaluation retenus :
  - Couverture des besoins fonctionnels
  - Proposition de l'architecture technique
  - Réponse aux prestations demandées, qualité des prestations
  - Description de la mise en œuvre
  - Etc...
- Rédiger le dossier de choix :
  - Synthèse de l'analyse des offres
  - Classement final établi par notation de chaque offre selon les critères d'évaluation retenus

### **Etape 3 : Accompagnement de la Chambre dans la mise en place de la plateforme.**

Durant la troisième étape, le soumissionnaire est tenu d'accompagner les services techniques de la CCIS dans toutes les étapes de la mise en place de la plateforme tant au niveau de la réception provisoire qu'à la réception définitive et la participation au démarrage de l'exploitation de la plateforme mise en place.

### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à la présente consultation est ouverte à tout soumissionnaire opérant dans le domaine du conseil et de l'ingénierie informatique.

Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation sera déclarée nulle ou non avenue.

### **ARTICLE 3 : LIVRABLES ATTENDUS**

En exécutant ce projet, le soumissionnaire devra produire obligatoirement à chaque étape un certain nombre de livrables qui seront décrits ci-après.

Ces livrables doivent être soumis à la CCIS, en temps opportun et en respectant au plus près le planning prévisionnel établi pour l'exécution des diverses étapes du projet, pour validation par le comité de pilotage.

| <b>Etapes</b>  | <b>Livrables attendus</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Etape 1</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de synthèse des travaux réalisés en matière de digitalisation</li> <li>- Termes de référence relatifs au développement de la plateforme digitale</li> </ul>                                                                                             |
| <b>Etape 2</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier de choix du prestataire retenu :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Synthèse de l'analyse des offres</li> <li>▪ Classement final établi par notation de chaque offre selon les critères d'évaluation retenus</li> </ul> </li> </ul> |

**ARTICLE 4 : REGLEMENT DES HONORAIRES**

Le règlement des honoraires se fait sur la base d'une facture à laquelle sera annexé un rapport de la mission.

Le prestataire doit être en règle avec les recettes des finances lors du paiement de son facture (vérification faite par la CCIS à la préparation du règlement).

Le règlement des honoraires ne peut se faire qu'après présentation de la version finale du rapport d'intervention.

Le soumissionnaire ne peut prétendre à aucun paiement si la mission n'est pas achevée.

La CCIS se réserve le droit d'annuler cette mission.

Les offres doivent parvenir par rapide poste ou recommandée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax ou être déposées directement au bureau d'ordre au plus tard, le 14/08/2024 pendant les horaires du travail. Les offres doivent être anonymes et envoyées sous plis fermés portant la mention suivante.

**A Ne pas ouvrir – Consultation N° 09/2024****Accompagnement à la mise en place d'une Plateforme  
Digitale au profit des adhérents de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie de Sfax**

Le dossier de soumission doit nécessairement être constitué des documents suivants :

- Le cahier des charges dûment tamponné et signé par le soumissionnaire
- Une copie de la RNE actualisé.
- Une copie du matricule fiscal
- Les coordonnées bancaires du prestataire

Lu et approuvé Le bureau d'étude

  
Le Président  
RIDHA FOURATI

